

Bourses de doctorat Banque de France

La Banque de France va accorder en 2026 des bourses de doctorat en économie pour les étudiant(e)s qui **commenceront leur 4^{ème} année de thèse en 2026-2027.**

Deux dispositifs sont ouverts :

- **2 bourses destinées exclusivement à des doctorantes** dans les domaines d'intérêt des banques centrales ;
- **1 bourse destinée à des doctorants ou doctorantes sur un thème spécifique pour 2026-2027.**

Les candidatures sont à adresser avant le 7 avril 2026.

Le détail est fourni ci-après.



Bourse Banque de France pour les doctorantes

Pour la troisième année consécutive, la Banque de France lance en 2026 un appel à candidatures pour son dispositif annuel de bourses destinées à des doctorantes de fin de thèse en économie.

Ces bourses cherchent à remédier à la situation actuelle dans laquelle les femmes sont moins présentes que les hommes dans les échelons supérieurs des carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment dans les domaines de la macroéconomie et de la finance.

Elles visent à encourager les femmes à s'engager dans la profession d'économiste, en leur permettant de finaliser leur doctorat dans les meilleures conditions, de produire des travaux de recherche originaux et d'intérêt pour les banques centrales, et de mieux diffuser ces travaux dans la perspective de leur carrière future.

Les bourses sont offertes pour l'année universitaire 2026-2027. Elles sont destinées aux doctorantes qui poursuivront alors en 4^{ème} année de thèse dans une école doctorale en France. Elles devront bénéficier pour l'année universitaire 2026-2027 d'une rémunération sous forme d'Allocation Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER).

Chaque bourse est d'un montant de 10k€, non renouvelable. Elle est versée aux lauréates à titre personnel (et non au laboratoire auquel elles peuvent être rattachées) pour leur permettre de prendre en charge des frais de mission, des achats de bases de données, des frais de garde d'enfants, etc.

La bourse est aussi associée à :

- **un programme de mentorat** assuré par les économistes de la Banque de France (conseils d'orientation de carrière, information sur les conférences où leurs travaux peuvent être présentés, etc.) ;
- **un accès aux données de la Banque de France** ;
- **une intégration dans une équipe de recherche** pour une durée courte mais de 15 jours minimum.

La Banque de France donnera la priorité aux doctorantes dont les travaux s'inscrivent dans les domaines d'intérêt des banques centrales : économie monétaire, stabilité financière, dynamique des salaires et de l'inflation, méthodes de prévision, croissance et productivité, économie internationale, économie du changement climatique et de la biodiversité.

Deux bourses destinées exclusivement à des doctorantes sont ouvertes en 2026. Les doctorantes doivent adresser leur candidature à Bourse_doctorantes@banque-france.fr **avant le 7 avril 2026**, accompagnée du dossier complet dont le contenu est précisé ci-dessous. **Le jury de sélection est composé d'économistes et chercheuses/chercheurs de la Banque de France.** Après éventuellement une audition des candidates, **une courte liste de lauréates potentielles sera établie avant le 29 mai 2026**, et les candidates inscrites sur cette liste seront individuellement informées. **La bourse sera accordée au plus tard le 31 juillet, conditionnellement à la transmission du contrat d'ATER couvrant l'année universitaire 2026-2027.**

Dossier de candidature

- CV ;
- Lettre de motivation décrivant les travaux de thèse ;
- Lettre de recommandation du directeur de thèse ;
- Le cas échéant : copie du contrat d'ATER pour 2026-2027.

Bourse Banque de France doctorant (h/f)

Pour la troisième année consécutive, la Banque de France lance en 2026 un appel à candidatures pour son dispositif annuel de bourse destinée à un doctorant (h/f) en fin de thèse en économie.

La bourse vise à encourager les travaux de recherche originaux et de qualité dans les domaines d'intérêt pour les banques centrales sur un thème spécifique. En 2026, le jury privilégiera les travaux dans les domaines de :

- La monnaie numérique de Banque centrale et les crypto actifs ;
- Les canaux de transmission de la politique monétaire ;
- La fragmentation du commerce international et des flux de capitaux ;
- Marché unique et sécurité économique et financière européenne ;
- L'impact de l'Intelligence Artificielle sur la croissance, la productivité et l'inflation ;
- Économie du changement climatique et de la perte de biodiversité.

La bourse est offerte pour l'année universitaire 2026-2027. Elle est destinée aux doctorant(e)s qui poursuivront alors en 4^{ème} année de thèse dans une école doctorale en France. Ils/elles devront bénéficier pour l'année universitaire 2026-2027 d'une rémunération sous forme d'Allocation Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER).

La bourse est d'un montant de 10k€, non renouvelable. Elle est versée aux lauréats à titre personnel (et non au laboratoire auquel ils peuvent être rattachés) pour leur permettre de prendre en charge des frais de mission, des achats de bases de données, etc.

La bourse est aussi associée à :

- un accès aux données de la Banque de France ;
- une intégration dans une équipe de chercheurs pour une durée courte.

Les doctorants doivent adresser leur candidature à BOURSE_DE_THESE@banque-france.fr **avant le 7 avril 2026**, accompagnée du dossier complet dont le contenu est précisé ci-dessous. **Le jury de sélection est composé d'économistes et chercheurs/chercheuses de la Banque de France.** Après éventuellement une audition des candidats, **une courte liste de lauréat(e)s potentiel(le)s sera établie avant le 29 mai 2026**, et les candidat(e)s inscrit(e)s sur cette liste seront individuellement informé(e)s. **La bourse sera accordée au plus tard le 31 juillet, conditionnellement à la transmission du contrat d'ATER couvrant l'année académique 2026-2027.**

Dossier de candidature

- CV ;
- Lettre de motivation décrivant les travaux de thèse et leur adéquation au thème privilégié pour 2026 ;
- Lettre de recommandation du directeur de thèse ;
- Le cas échéant : copie du contrat d'ATER pour l'année académique 2026-2027.